

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 9 janvier 2013

# La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer

## Déclaration du groupe de la CGT

La section de l'environnement a engagé un travail approfondi sur un sujet permettant de mettre dans un débat public complexe des éléments de réflexion et des propositions.

Sur un tel sujet, tout ne pouvait pas être consensuel : la place du nucléaire a fait débat dans la section comme dans la société française.

La CGT souligne quelques points forts de cet avis.

Le débat sur la transition énergétique doit concerner toutes les énergies et avoir pour clé d'entrée ce que nous appelons le développement humain durable dont relève l'urgence climatique.

Ce débat s'inscrit donc dans une évolution profonde de notre modèle de développement vers une société plus sobre en carbone.

Les transitions à imaginer et gérer sont à fois économiques, industrielles mais aussi sociales. De ce point de vue, l'avis insiste sur l'importance de réelles études d'impact avant toute décision d'évolution du mix énergétique concernant les emplois, les formations, les reconversions, les transferts de compétence. C'est un domaine trop peu exploré jusqu'à présent par les pouvoirs publics et nombre d'employeurs.

L'avis aborde également les aspects financiers et fiscaux de la transition. Si plusieurs propositions mériteraient d'être précisées, leur orientation pour nous doit être claire : il faut une cohérence d'ensemble climat énergie et la recherche permanente de l'efficacité économique, de la justice fiscale et de l'adéquation à l'objectif environnemental.

L'avis souligne la nécessité d'accroître l'effort de recherche pour répondre aux défis technologiques et aux impératifs de sécurité et de sûreté. Il plaide pour une Europe de l'énergie. Cette idée nécessite qu'un bilan contradictoire de la déréglementation soit réalisé et que les conséquences en soient tirées.

Enfin et c'est une préoccupation que nous partageons, l'avis se positionne sur les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales en demandant que l'État reste le garant de la politique nationale de l'énergie, de la cohésion territoriale et de la cohérence de la fiscalité énergétique.

Ajoutons que pour la CGT, la maîtrise publique du secteur de l'énergie est une nécessité, l'énergie étant un bien collectif. La constitution d'un pôle public de l'énergie serait la garantie de développement d'une filière multi énergies performante, favorisant la sécurité industrielle et d'approvisionnement et les recherches fondamentales et appliquées.

Malgré des réserves concernant la sobriété, le système ETS et son éventuelle extension, une relative imprécision dans l'articulation des rôles futurs des collectivités territoriales et des services publics nationaux et sur l'évolution de la gouvernance des réseaux européens, compte tenu de l'équilibre auquel nous sommes parvenus, la CGT a voté l'avis.